

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL
DE L'ACTION SOCIALE DU DU 14 OCTOBRE 2013**

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action sociale sont réunis à la suite d'une convocation datée du 4 octobre 2013, accompagnée d'un ordre du jour comportant 3 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 41 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,
Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE Échevins
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
M. DI RUPO, M. DUPONT, M. TONDREAU, ~~M. DEPLUS~~, M. MILLER, ~~M. ROSSI~~,
M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON,
Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB,
Mme BOUROUBA, ~~M. DUBOIS~~, ~~Mme WAELPUT~~, M. POURTOIS, M. KAYEMBE
KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-
VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,
Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,
Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux
et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général faisant fonction.

Mme C. BOUCHEZ, Mme C. CONKA, Mme M-C. DIEU, Mme A. DRUGMANT, M. E.
GHILAIN, M. A. LECOCQ, M. C. PENNINCK, M. F. PIRMEZ, Mme L. POURBAIX, M. S.
QUIEVY, M. B. SAMAWI, M. T. SIMON, Conseillers du CPAS et
M. Didier PETITJEAN, Directeur général du CPAS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bonsoir à tous et à toutes, mes chers collègues. Tout d'abord, toutes mes excuses pour ce début un peu tardif dû à un Conseil de Police en peu plus long que prévu. Si vous me le permettez, avant d'entamer nos travaux, je vais procéder aux communications habituelles de services. Tout d'abord, pour excuser l'absence de nos collègues MM. DEPLUS, ROSSI et Mme WAELPUT. Avant d'en arriver là mes chers collègues, nous avons une séance conjointe qui est prévue pour commencer nos travaux avec le CPAS et je propose que M. BARVAIS qui en est le Président, puisse prendre le relais pour présenter les différents points relatifs à la séance conjointe et qui dépendent de ses compétences.

1^{er} objet : Synergie Ville-CPAS

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre. Chers collègues, pour ce nouveau Conseil communal et de l'Action Sociale, signaler aux Conseillers qu'effectivement, une fois par an, suite à une décision décrétole, il y a un Conseil commun en vue de discuter

notamment et c'est une obligation, des synergies entre la Ville et le CPAS ainsi que d'autres points. Donc, en plus de ces synergies, nous évoquerons, grâce à la présence parmi nous de représentants de l'ONEM, c'est-à-dire Mme URBAIN, Conseillère mais qui est responsable de la communication, le Directeur du FOREM et la responsable de la réactivation d'intervenir pour vous donner les perspectives au niveau de l'ONEM pour les années 2015 et suivantes et nous aurons ensuite un point concernant le projet de résidence services à Havré. Le premier point, les synergies Ville-CPAS. Vous rappeler que c'est dès 2001, qu'au niveau de la Ville et du CPAS, nous avons décidé de créer des synergies, je crois que la Ville de Mons est certainement une des villes les plus opérationnelles au niveau des synergies. Nous avons commencé par le service informatique. Je vous rappelle qu'il y a une clef de répartition 2/3-1/3 donc tous les frais communs sont 2/3 à charge de la Ville, 1/3 à charge du CPAS et pour les dossiers qui sont particuliers, évidemment par exemple les PC, chacun prend en charge son matériel. Ce service informatique est complètement intégré et nous travaillons actuellement avec la Ville sur la virtualisation des parcs de nos PC puisque nous avons 900 postes de PC à progressivement remplacer de 2013 à 2015. Autre collaboration importante entre la Ville et le CPAS, c'est notamment le service des marchés publics. Il faut savoir qu'au CPAS nous avons 4 agents qui travaillent pour les marchés publics, deux sont inclus dans la cellule de la Ville et deux sont chez nous et la majorité des marchés publics qui peuvent être lancés conjointement sont faits à la fois pour la Ville et le CPAS. Rappeler que nous avons aussi 75 articles 60 mis à disposition de la Ville et ce, gratuitement. Mais, une grande évolution au niveau de ces synergies s'est concrétisée en 2010 lorsqu'il y a eu la réorganisation au niveau de la Ville et que le CPAS a hérité de la responsabilité notamment de l'action sociale et aussi de l'égalité des chances et la petite enfance. Sur ce point, la seule chose sur laquelle je voudrais insister aujourd'hui, c'est notamment le pôle d'accueil social qui se situe au niveau du CPAS où il y a 4 agents qui travaillent dont un agent de la Ville et qui a pour but de faciliter le parcours du citoyen au sein de l'Administration donc ce pôle social est un pôle qui accueille tous les montois, pas uniquement les personnes qui émargent au CPAS et ça se concrétise surtout quand on analyse le nombre de demandes puisqu'il y a eu en un an, donc de septembre 2012 à septembre 2013, 3.250 demandes citoyennes qui ont été adressées à ce pôle d'accueil, 2.400 c'était de passage au niveau du desk, presque 700 par téléphone et le reste par fax, mails et courriers et nous répondons là à l'ensemble des problématiques des montoises et des montois, c'est-à-dire la politique des handicapés, le fond mazout, le revenu d'intégration mais aussi les crèches, l'extrascolaire, le maintien à domicile, l'aide juridique, les activités culturelles, les orientations pour les écoles voire même le

bénévolat. Donc, ce service est vraiment un service intégré et qui a pour but de faire en sorte que le public demandeur soit orienté immédiatement vers le bon service, si possible sur rendez-vous avec les documents ad hoc pour que les dossiers évoluent favorablement. Et nous avons eu au cours de cette dernière année, une grosse augmentation du flux, ce qui veut dire que nous répondons probablement de mieux en mieux à l'attente de nos concitoyens. Nous sommes en train de travailler pour 2014 sur la mise à disposition de ce qu'on appelle les formulaires intelligents, ce qui permettra d'augmenter la possibilité de commandes de documents en ligne et d'augmenter le nombre de réponses que nous ferons par les nouvelles technologies. Nous avons créé un espace également handicap et un des points sur lequel nous travaillons beaucoup actuellement, c'est sur la notion de volontariat où nous travaillons avec une asbl extérieure pour développer ce qu'on appelait avant le bénévolat mais maintenant le volontariat parce que nous sommes persuadés que sur Mons, il y a une grosse partie de la population qui est capable d'offrir des services et je crois que dans le cadre de Mons 2015, du volontariat, ce sera également un facteur important de cohésion sociale. Donc, ça c'est ce que je voulais dire sur le premier sujet qui est le sujet des synergies qui est vraiment actif dans bien des domaines et dont vous avez pu prendre connaissance dans le dossier bien étayé qui était à votre consultation. Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques concernant ce premier point ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci mais c'est sur la partie aide aux personnes qui est passée au CPAS et qui avant était du ressort de la Ville, ce qui est une bonne chose en tout cas théoriquement. Je veux dire que le CPAS ne doit pas gérer que la grande précarité mais doit gérer l'ensemble de l'aide aux personnes, c'était quelque chose que nous avons soutenu à l'époque et que nous soutenons toujours, seulement et on en viendra sans doute avec le point 2 de ce Conseil conjoint, les différentes mesures qui vont augmenter les bénéficiaires de revenus d'intégration sociale vont peser lourdement sur les finances du CPAS. Donner le revenu d'intégration sociale est une obligation légale. Le reste des autres services correspond moins des obligations et donc nous sommes un peu inquiets de coupes dans ces services d'aide aux personnes qui avant étaient du ressort de la Ville dans le sens que l'on prend les services et qu'on les externalise et notamment le cas des gardes d'enfants malades qui ont été arrêtées et où on a dit que les mutuelles le faisaient et donc même si elles le font peut-être un peu moins bien, en tout cas ce sont les échos qui nous reviennent, on leur a donné. C'est le cas dernièrement des infirmières à domicile qui vont être reprises par le CHU Ambroise Paré, à côté des infirmières à domicile et donc du soin, il y a toute l'aide à domicile qui va de façon conjointe et qui elle ne pourra pas être reprise par Ambroise Paré puisqu'elle sort du budget

Inami et donc, voilà c'est un peu cette inquiétude que nous avons, comment est-ce qu'à un moment donné, on va faire face au déficit économique lié à l'augmentation du nombre de revenus d'intégration sociale qu'on verra au point 2 mais que nous avons déjà vu lors du budget 2013, est-ce que cela ne risque pas d'avoir un impact sur l'ensemble des services et notamment ceux qui ne sont pas une obligation légale au sens de la loi organique sur les CPAS ? Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci ? Y a-t-il d'autres questions ? Je vous en prie.

Mme DRUGMANT : Moi ce n'est pas une question, simplement recontextualiser les choses. Vous le savez déjà et je pense que c'est important de le rappeler, c'est que le CPAS de Mons va, dans les prochains mois, connaître des demandes de plus en plus croissantes d'aide sociale financière effectivement par rapport aux jeunes demandeurs d'emplois qui sont en stage d'insertion et puis surtout par rapport à des étudiants pour qui la prise en charge des études par les parents devient difficilement gérable voire impossible. Et donc, confrontés à cette nouvelle vague sur laquelle le CPAS ne pourra certainement pas surfer mais bien la traverser de plein fouet, il va falloir intensifier je pense davantage les collaborations. Alors, face à cette précarisation avérée déjà de notre population et considérant ce flux important de nouveaux usagers déjà à nos portes, le CPAS n'a d'autre choix que de subir à nouveau cette lourde charge financière effectivement qui lui pèse sur les épaules déjà depuis les premières sanctions ONEM de 2008, or la situation actuelle de restrictions budgétaires oblige l'institution et son personnel à travailler plus avec des moyens humains limités, signalons d'ailleurs que depuis 3 mois il y a eu des départs d'agents, que ce soit des fins de contrat ou des mises à la retraite et donc ces départs bien entendu ne seront pas remplacés sauf pour des services bien spécifiques. C'est pourquoi dans un tel contexte, je pense, il paraît essentiel pour le MR d'une part que le CPAS continue à se centrer sur ses missions de base et d'activer de manière optimale les synergies entre les services de la Ville et ceux du CPAS afin de réduire un certain nombre de dépenses de fonctionnement et de réaliser bien entendu des économies d'échelles. Cependant, il ne suffit pas de décider d'un rapprochement effectif pour que celui-ci se réalise et fonctionne. Si nous voulons améliorer la gestion quotidienne des services et si nous voulons des synergies utiles et efficaces et tendre vers une réelle mutualisation de nos ressources de nos deux institutions, cela présuppose premièrement qu'il y a une réelle volonté partagée de vouloir travailler en commun, deuxièmement que cette collaboration soit vraiment égalitaire entre le CPAS et la Ville, troisièmement qu'il y ait une meilleure connaissance des structures internes respectives des deux structures, des deux institutions sans cela les mesures

prises pour l'une peuvent être bénéfiques et déséquilibrées pour l'autre. Enfin, je dirai que ces synergies doivent à un moment donné aussi faire l'objet d'évaluations permettant ainsi un réajustement si nécessaire. Vous le savez comme moi, les synergies ne sont constructives que si chacune des parties retire quelque chose de positif de leur travail commun, plusieurs de ces collaborations d'ailleurs positives tant internes qu'externes existent déjà tant mieux mais je pense qu'il faut davantage les intensifier et dans pareil cas, ces synergies deviennent des outils nécessaires et pertinents pour continuer à assurer une meilleure qualité de vie à la population et de maintenir surtout la dignité humaine pour les personnes les plus démunies. Voilà, merci.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci Mme DRUGMANT. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou interventions ? Non ? Je vais me permettre de vous répondre. D'une part, je crois que oui il y a les missions de base du CPAS comme il y a les missions de base de la Ville et puis d'autre part, il y a les attentes et les besoins de la population et notre rôle est de faire en sorte de trouver la meilleure adéquation. Je crois que ce Conseil commun est un des exemples de vision globale, c'est ce que nous avons voulu aussi par la présence du Président de CPAS au niveau des Collèges, c'est ce que nous avons aussi au niveau des comités de concertation, il est bien évident que pour les deux entités, que ce soit la Ville ou le CPAS, créer un nouveau service ou arrêter un nouveau service, c'est une discussion qui est une discussion qui est faite de manière globale. Pour ce qui est plus particulièrement des services qui ont été stoppés, je pense aux gardes-malades à domicile, le personnel a été recasé, de même que les infirmières à domicile. Non seulement ici c'est une collaboration avec la Ville mais surtout aussi avec l'intercommunale, là aussi il n'y a pas de perte d'emplois et nous allons vers un travail qui sera un travail à domicile, je crois encore plus spécifique, plus spécialisé, je crois qu'on peut le voir comme une plus-value dans l'offre de soins à domicile qu'on offre dans une vision de maintien à domicile, c'est ce que nous voulons. Pour le reste, il est un fait qu'ici en parlant de synergies et nous parlerons bientôt du compte du CPAS, nous parlerons de la modification budgétaire dans un mois, nous parlerons du budget du CPAS le mois suivant donc je crois que cela suscitera des débats importants mais je crois qu'il est important aussi que justement de par ces réunions, l'intérêt des Conseillers communaux qui sont ici des Conseillers de l'action sociale de manière indirecte, soient plus au fait des réalités que nous vivons avec notre population spécifique mais que d'autre part, la vision développée sur Mons, que l'aide aux personnes soit centralisée au niveau de l'action sociale, je crois que c'est un exemple parce qu'il y a encore beaucoup de villes ou de communes où parfois - on pourrait même parler de rivalités entre un échevinat de l'action sociale et une présidence de CPAS - font qu'on n'obtient pas l'optimum au niveau de l'action que l'on veut mener sur le

terrain. Nous partageons vos inquiétudes mais nous ne sommes pas là pour uniquement partager nos inquiétudes, nous sommes là aussi pour trouver des solutions et jusqu'à présent, nous sommes parvenus à les trouver ensemble, que ce soit au sein du Conseil voire ici avec la Ville donc je crois que les deux mois qui viennent seront des mois intéressants quant aux débats que nous aurons ensemble pour trouver les meilleures pistes. Voilà. Mme DE JAER vous souhaitez reprendre la parole ou on peut passer au point suivant ? Justement le point suivant est un peu dans la foulée des inquiétudes que nous partageons et c'est pourquoi nous avons sollicité l'aide de l'ONEM qui justement avait organisé une réunion des différents directeurs généraux des CPAS pour les informer des impacts que la limitation des allocations d'insertion pourraient nous apporter dans les années qui viennent. Je cède la parole à Mme URBAIN.

2° objet : Présentation de la nouvelle réglementation des allocations d'insertion au 01/11/2012

Mme Fabienne URBAIN : Bonne soirée, je vais donc tronquer ce soir ma casquette de Conseillère communale contre ma casquette de chargée de communication de l'ONEM. Je ne suis pas venue seule, il y a mon Directeur, M. Alain MAYAUX qui prendra la parole et Mme Linda ALU qui est la responsable du service activation du comportement de recherche d'emploi. Je vais brièvement vous expliquer les missions de l'ONEM. Je vais aller vraiment très très vite mais on fait souvent la confusion entre l'ONEM et le FOREM donc j'ai vraiment bien placé l'ONEM pour ensuite passer la parole à M. MAYAUX qui va vous expliquer l'impact de la limitation des allocations d'insertion professionnelle à 3 ans et effectivement, ça va probablement plus que probablement avoir un impact pour le CPAS de Mons. Ensuite, Mme ALU viendra vous parler des nouvelles dispositions réglementaires en matière d'activation du comportement de recherche d'emploi, des bénéficiaires d'allocations en insertion professionnelle mais également des jeunes en stage d'insertion professionnelle puisqu'on va faire une différence. Les missions de l'ONEM, donc l'ONEM est un organisme fédéral, on nous confond souvent avec le FOREM qui est lui un organisme régional. Le FOREM doit s'occuper de l'emploi et de la formation mais l'ONEM va s'occuper de mettre en œuvre les systèmes d'assurance chômage et certaines mesures pour l'emploi. Donc, en gros, l'ONEM ce sont les allocations de chômage. On va travailler sur 6 domaines, d'abord sur la prévention parce qu'on va toujours essayer de garder le lien contractuel entre le travailleur et l'employeur et pour ça on va passer par des mesures comme le chômage temporaire donc qui va permettre de mettre des travailleurs en chômage temporairement que

ce soit pour des raisons d'intempéries, forces majeures, etc. et de garder toujours le lien contractuel entre le travailleur et l'employeur. L'indemnisation qui est donc la principale activité de l'ONEM puisque c'est l'ONEM qui va vérifier si la personne qui est en chômage involontaire a droit aux allocations de chômage et à quel montant et qui va autoriser le paiement, paiement qui sera effectué par des organismes de paiement. Il y a également le chômage temporaire qui va être également indemnisé via l'ONEM et on le verra encore pour d'autres matières. Alors, pour la réinsertion, on va travailler sur la prépension, les ALE, le titre-service, le travail bénévole, la reprise d'études, également toutes les mesures d'emploi, on va les mettre en œuvre et ça on les retrouve parfois dans les ordres du jour en huis clos du Conseil communal puisqu'il y a tout ce qui est PTP et Activa donc c'est l'ONEM qui va mettre en œuvre ces matières. La conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, toujours pour garder le lien contractuel entre l'employeur et le travailleur via l'interruption de carrière et le crédit-temps. Tout travailleur peut, sous certaines conditions, mettre sa carrière en pause et l'ONEM va verser une indemnité pour les heures non travaillées. Alors, il y a l'interruption de carrière et le crédit-temps classiques mais il y a également les thématiques comme le congé parental, l'assistance médicale et les soins palliatifs. L'information donc là aussi c'est une des missions importantes au sein de l'ONEM puisqu'on va informer les chômeurs, les travailleurs et les employeurs de leurs droits et leurs devoirs, c'est également une mission qui est dévolue principalement aux organismes de paiement mais l'ONEM en a fait une grande part aussi de ses missions. Et le contrôle, donc là on est surtout connu pour cette partie-là et pourtant vous voyez que ce n'est pas la principale. On va vérifier que la réglementation est bien appliquée, on va traquer la fraude, le travail au noir, la fraude dans les titres-services et on va aussi travailler en cellule avec d'autres organismes comme l'ONSS, la Police, la TVA etc. Ensuite, l'ONEM participe à la préparation et à l'évaluation des réglementations en la matière et ce en collaboration avec les politiques et notamment notre Ministre de tutelle qui est actuellement Monika DE CONINCK. Voilà, j'ai planté un peu le décor, je vais passer la parole à M. MAYAUX, Directeur de l'ONEM qui va vous parler de la réforme de l'assurance chômage.

M. Alain MAYAUX : Bonsoir. Je vais essentiellement vous communiquer les informations qui vous concernent directement en tout cas, les CPAS en matière de limitation des allocations dans le temps mais on a voulu constituer cette mesure-là dans le cadre plus global de la réforme de l'assurance chômage. Un petit mot aussi en complément de ce que ma collègue Mme URBAIN vient de dire, c'est vrai que c'est le contrôle qui est le plus connu dans nos missions, pour le reste, c'est clair qu'on fait beaucoup d'autres choses, sur

l'arrondissement de Mons il faut savoir qu'il y a un habitant sur 6, ce n'est pas une personne en âge de travailler, c'est un habitant sur 6 qui est allocataire de l'ONEM à un titre ou à un autre, donc c'est quand même une mission énorme d'indemnisation et le tout pour un montant qui tourne autour de 320 millions d'euros par an donc c'est loin d'être anodin pour la région. La réforme de l'assurance chômage en quoi consiste-t-elle ? Il y a eu plusieurs grandes directions qui ont été prises ces derniers temps, tout d'abord un assouplissement des conditions d'accès aux allocations. Concrètement, ce qui s'est passé, c'est que pour toucher les allocations de chômage qui sont ouvertes sur base d'un travail, il faut prouver 312 jours de travail, ce qu'on a fait, ce n'est pas diminuer ce nombre mais augmenter la période pendant laquelle il faut les prouver, ce qui permet d'admettre plus facilement les gens qui sont occupés en temps partiel ou en intérim donc c'est une mesure d'ouverture. On a aussi augmenté le montant des allocations en début de chômage. Il faut savoir qu'un chômeur peut maintenant toucher dans ces 3 premiers mois jusqu'à 1.600 euros et puis 1.480 euros dans les 4^e-5^e et 6^e mois, donc là aussi on a amélioré la situation de celui qui est en début d'allocations après avoir perdu un travail. On a aussi injecté plus de dégressivité dans les allocations, c'est quelque chose qui a été très médiatisé et c'est vrai que c'est effectif depuis le mois de novembre, ça va faire un an maintenant. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que même si la dégressivité est plus rapide, elle existait avant, il ne faut quand même pas l'oublier non plus, elle existait mais elle est plus rapide, néanmoins, les montants minimaux sont restés les mêmes donc ce n'est pas la dégressivité qui va pousser un nombre d'allocataires plus importants vers les CPAS parce qu'on n'a pas touché au montant plancher. Par contre, là où vous êtes concernés directement, c'est par la limitation dans le temps des allocations d'insertion. C'est ce qu'on appelait avant les allocations d'attente, dans la réforme de l'assurance il y a aussi un changement de terminologie, on parlait d'allocations d'attente et de stages d'attente, on parle maintenant d'allocations d'insertion et de stages d'insertion professionnelle, c'est aussi communiquer sur le fait que ce stage n'est pas une période pendant laquelle on attend un travail, on attend une formation, c'est une période pendant laquelle on fait des recherches d'emploi. Concrètement, quelle est la mesure principale ? Le droit aux allocations d'insertion est maintenant limité à une période de 36 mois qui est calculée de date à date à partir du jour où le droit a été accordé pour la première fois. Ce qu'il faut savoir c'est qu'on a mis les compteurs à zéro pour tous ceux qui étaient déjà dans le dispositif avant le 1^{er} janvier 2012 donc pour tous les allocataires d'attente qui étaient déjà indemnisés avant, le compteur des 36 jours s'est mis en route le 1^{er} janvier 2012. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il y a un certain nombre d'exclusions qui vont tomber au 1^{er} janvier 2015 si effectivement, à ce

moment-là ils sont toujours en situation de chômage. Il ne faut pas oublier que ces 36 mois sont précédés de 12 mois de stage d'insertion donc c'est en fait une exclusion qui intervient après 4 ans de recherche d'emploi. Ces 36 mois sont prolongeables éventuellement par toute une série de dispositions, soit par du travail donc s'il a du travail pendant le stage d'insertion, il va prolonger à due concurrence les 36 mois, c'est prolongeable par de la formation professionnelle et par une dispense qu'on appelle la dispense article 90 mais qui est une dispense destinée aux personnes qui sont en difficultés familiales ou sociales. Un petit graphique avec des chiffres pour tout l'arrondissement qui indique le nombre potentiel de personnes concernées en 2015, donc ça c'est le nombre d'allocataires d'insertion sur la moyenne du 1^{er} semestre 2013 qui étaient en chômage avec au moins 2 ans de chômage. C'est le nombre de personnes qui risquent de tomber dans cette mesure au 1^{er} janvier 2015 si elles sont toujours là. Donc, pour la Ville de Mons, cela représente quand même 1.053 personnes, c'est effectivement loin d'être anodin. Voilà, c'est essentiellement ce qu'il fallait dire à ce sujet-là. Vous pouvez retrouver plus de chiffres sur les allocataires de votre commune sur notre site Onem.be, c'est la page d'accueil de notre site, vous voyez qu'il y a une rubrique statistiques et études et là c'est assez facile d'accès, vous allez trouver toute l'information si vous souhaitez davantage de chiffres sur la situation de vos concitoyens. Je vais maintenant passer la parole à ma collègue Mme ALU qui est la responsable du service que l'on appelle « dispo » chez nous, dispo c'est l'abréviation chez nous pour ce qu'on appelle l'activation du comportement de recherche d'emploi, le comportement de recherche d'emploi c'est une mesure qui date de 2004, si vous vous souvenez c'est la mesure qui a remplacé deux dispositifs que l'on considérait comme archaïques, le pointage communal qui a disparu à l'époque et ce qu'on appelait l'article 80 donc l'exclusion pour chômage de longue durée. Ces deux dispositifs ont été supprimés et remplacés par ce contrôle de la disponibilité où on vérifie à intervalle régulier après 15 ou 21 mois de chômage, selon l'âge, les démarches faites en vue de retrouver du travail. Ce qu'on va vous proposer aujourd'hui, ce n'est pas cette mesure qui existe depuis 2004, ce sont ses deux avatars les plus récents, ce qu'on appelle le dispo w, c'est la mesure qui vise les jeunes qui sont indemnisés en allocations d'insertion donc qui ont déjà des allocations d'insertion acquises sur base des études, ce sont des gens qui n'ont pas travaillé et une nouvelle mesure qui va entrer en vigueur début de l'année 2014 qu'on appelle dispo j et qui est toute nouvelle et qui vise les jeunes qui sont en stage d'insertion. C'est la première fois qu'on a une mesure de contrôle actif des jeunes qui sortent de l'école et donc on va leur demander déjà pendant leur stage d'insertion de déjà faire la

preuve de leur recherche d'emploi régulièrement. Je vais passer la parole pour ça à ma collègue.

Mme Linda ALU : L'ONEM a une des missions dont nous avons parlé tout à l'heure qui est l'information et donc dans ce cadre-là, nous informons tout d'abord les demandeurs d'emploi qui sont concernés par ces mesures, c'est un courrier qu'ils reçoivent à domicile, qui réexplique la procédure dans les détails, évidemment, c'est un courrier écrit mais nous faisons cette information en partenariat aussi avec les organismes de paiement, évidemment le FOREM qui est d'ailleurs le premier intermédiaire des demandeurs d'emploi. La première démarche est donc la lettre d'informations qui est ici, qu'ils reçoivent quelques mois avant d'être visés directement par la mesure, dispo w signifie que les personnes ne sont plus forcément directement invitées à un entretien, ne sont plus forcément directement convoquées, ce qui change de la mesure qui date de 2004 puisqu'ici les personnes ont la possibilité de choisir entre deux types d'expression, je vais dire comme ça, donc il s'agit d'un courrier, d'une lettre type qui explique à nouveau la procédure, un deuxième courrier suite à la lettre d'informations et il est accompagné de deux annexes. La première annexe est ce que l'on appelle le formulaire, ici, ce formulaire c'est ce qu'on appelle chez nous la procédure écrite où le demandeur d'emploi a la possibilité d'exprimer par écrit ses démarches de recherches d'emploi. Ce qui signifie que pour que la personne puisse être la plus claire possible, il est clair qu'il faut quand même avoir un certain niveau d'expression écrite donc avoir quand même la facilité d'écriture puisqu'il est très important pour nous d'avoir le maximum de détails, le maximum d'informations. La deuxième annexe concerne une demande d'entretien, c'est ce que nous appelons chez nous la procédure orale. Ce qui veut donc dire que dans ce courrier où il y a la demande écrite d'informations et les deux annexes, le demandeur d'emploi a la possibilité de choisir soit de compléter le formulaire, soit d'avoir un entretien à l'ONEM, donc il est libre. Cette démarche-là, il doit le faire dans un délai qui est de un mois plus trois jours ouvrables. Passé ce délai, s'il n'y a pas de réaction, nous suspendons temporairement les allocations jusqu'à ce que la personne réagisse. Quand la personne a choisi, admettons qu'elle ait choisi de compléter le formulaire, donc d'utiliser ce que nous appelons la procédure écrite, nous avons un de nos agents qui est un facilitateur ou un agent ALE qui analyse ce formulaire avec éventuellement les annexes que la personne aurait jointes donc les preuves de recherche d'emploi et qui, à l'issue de cette analyse, prend une décision et envoie un courrier directement au demandeur d'emploi. Si le demandeur d'emploi choisit l'autre procédure, c'est-à-dire d'avoir un entretien à l'ONEM, donc la procédure orale, à ce moment-là il est convoqué à l'ONEM pour avoir un entretien soit avec

un facilitateur, soit avec un agent ALE. Et, à l'issue de cet entretien, à ce moment-là la décision est prise et il reçoit immédiatement l'issue. Dans les deux procédures de toute façon, il y a deux issues possibles, soit l'évaluation est positive, qu'est-ce que ça signifie ? Cela veut dire que par rapport à la situation de la personne, on a estimé qu'étant donné ses problèmes sociaux, familiaux, on tient compte de tout ça bien évidemment, de son âge, de son ancienneté au niveau du chômage on va dire, etc. la personne a fait suffisamment d'efforts de recherche d'emploi ce qui veut donc dire qu'un cas n'est pas l'autre. Si par contre, nous estimons que les efforts il y en a oui mais pas suffisamment, cela signifie qu'il y a à l'issue une évaluation non concluante. Dans le premier cas, quand l'évaluation est positive, cela signifie que la personne reviendra au plus tôt dans 16 mois et elle recevra un nouveau formulaire, une nouvelle demande écrite d'informations et à nouveau les deux procédures sont à sa disposition pour choisir et nous sommes repartis pour un nouveau cycle. Par contre, lorsqu'il s'agit d'une évaluation non concluante, cela signifie que la personne devra être revue, dans quel délai ? Au plus tôt dans un mois et là elle sera revue par un facilitateur uniquement où l'objectif est à nouveau de ré-analyser tous les documents éventuellement qu'elle avait donné dans le cadre de ces procédures-ci + d'évaluer le mois qui a couru entre la date de décision ici et l'entretien qu'elle est en train d'avoir. A l'issue de cette évaluation, à nouveau la personne a deux possibilités, soit l'évaluation est positive parce qu'elle nous a apporté de nouveaux éléments que nous n'avions pas précédemment, qu'elle n'avait pas évoqués lors de l'entretien précédent dans le formulaire et dans ce cas, on repart pour une évaluation au plus tôt dans 6 mois où elle recevra à nouveau une demande écrite d'informations et on est reparti pour le même cycle. Par contre, si elle reçoit une évaluation négative à ce stade-ci, elle risque d'avoir directement une sanction de 6 mois et là peu importe la situation familiale, donc que ce soit un chef de ménage, un isolé ou un cohabitant. Six mois minimum, pourquoi minimum ? Parce que vous voyez qu'ici, vers le 5^e et 6^e mois pendant sa sanction, elle va recevoir un courrier qui lui rappelle que si elle le souhaite, elle peut être revue pour ré-analyser sa recherche d'emploi et éventuellement, prouver qu'elle a fait suffisamment d'efforts. Cela veut donc dire que nous ne la contactons pas directement, elle n'est pas convoquée à un entretien, c'est elle qui doit se manifester. Et donc, si le demandeur d'emploi n'a pas compris ça, il risque en effet de ne pas se manifester, ce qui veut dire qu'en attendant, ce n'est plus 6 mois de sanction, ça veut dire que la sanction peut être plus longue puisque le demandeur d'emploi ne se sera pas manifesté. Mais pour nous, normalement, c'est 6 mois. Voilà. Si jamais la personne prouve qu'elle a fait suffisamment d'efforts suite à l'entretien qu'elle aurait demandé, à nouveau on va recommencer un entretien mais on ne recommencera pas au début - on va revenir ici en

fait, à ce stade-ci - donc ce qui veut dire qu'après une sanction, on ne recommence pas tout à zéro, on revient ici et à nouveau deux possibilités, soit c'est positif, soit c'est une évaluation négative et là on est reparti encore pour 6 mois de sanction minimum si la personne ne réagit pas. Voilà pour le système dispo w donc ce sont, je le rappelle, les personnes qui sont admises sur base des études donc qui bénéficient actuellement d'allocations d'insertion. Le dispo w est déjà d'application depuis le mois de mai donc nous avons déjà commencé les entretiens. Par contre, ce dispositif que nous appelons à l'ONEM dispo j, pour rappel ce dispositif concerne les jeunes qui sont en stage d'insertion professionnelle depuis le 1^{er} août donc ceux qui étaient en stage d'insertion professionnelle avant le 1^{er} août eux, basculeront toujours dans le système précédent dispo w. Alors, en quoi consiste-t-il ? Dans ce cas-ci, les premiers entretiens auront lieu à partir de février minimum. L'objectif c'est quoi ? D'une manière générale, ce qu'il faut retenir, c'est que deux entretiens sont obligatoires et pour ouvrir un droit aux allocations d'insertion, le demandeur d'emploi doit prouver, doit obtenir deux évaluations positives. Tant qu'il n'a pas deux évaluations positives, on n'ouvre pas le droit aux allocations. Ces deux entretiens, ces deux évaluations ont lieu d'office au 7^e mois de stage d'insertion et au 11^e mois, peu importe l'issue de l'entretien du 7^e mois, d'office il y a quand même celui du 11^e mois obligatoire. Donc, ça ce sont les deux minimums. On me dit de passer aux questions.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Voilà, si vous avez des questions ? Le dispositif j il est disponible, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : J'ai quelques questions plutôt techniques. Pour rappel, le revenu d'intégration sociale est remboursé à 60% par le Fédéral ce qui laisse un grand nombre de sous à payer par la Ville. Dans la déclaration de politique fédérale, il avait été mis en avant que cette mesure s'accompagnerait d'une augmentation du remboursement du RIS et que en tout cas, ce changement pour les jeunes en concertation avec la fédération des CPAS permettrait d'augmenter un peu le remboursement du fédéral puisque c'est le fédéral qui prend ici une mesure qui impacte directement les communes et c'était pour savoir, mais la question est peut-être plus pour M. BARVAIS mais à vous aussi, s'il y avait une concertation qui avait lieu actuellement ? La seconde question s'adresse aussi à M. BARVAIS puisque, étaient retirées du plan d'accompagnement des chômeurs les personnes handicapées de plus de 33%, or, actuellement, elles sont mises dans le plan d'accompagnement des chômeurs, ce qui est une mesure que je trouve totalement contre-productive mais c'est un avis purement personnel de politique de mon parti mais je voudrais savoir aussi dans ce Conseil conjoint si on avait une recrudescence des demandes d'aides au CPAS des personnes handicapées qui sont exclues des allocations de chômage ou bien notamment puisque le pôle

d'accueil social et le Handicontact font les demandes d'allocations pour personnes handicapées donc voir s'il y avait une augmentation de ces demandes d'allocations pour personnes handicapées, si on avait les chiffres, j'entends bien que ma question vient ici à brûle-pourpoint et qu'on ne saura pas forcément y répondre et donc ce sont les deux questions que j'avais sur l'aspect plus technique des choses. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : On a vu qu'il y avait la possibilité d'avoir une prolongation de la durée des 36 mois dans le cadre de la formation professionnelle. Que recouvre la formation professionnelle ?

M. Alain MAYAUX : Ce sont essentiellement les formations qui sont organisées sous le couvert du FOREM, reconnues, subventionnées et organisées par le FOREM.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Et uniquement le FOREM, donc tout l'enseignement de promotion sociale avec les milliers d'heures de cours qu'ils organisent dans la région sont exclues de cette reconnaissance ?

M. Alain MAYAUX : Oui.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Bien, vous avez les réponses à vos questions, je vais passer à M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, j'avais une question pour vous M. BARVAIS par rapport au CPAS, toujours par rapport à l'intervention de Monsieur qui expliquait que la limitation à 36 mois pour les allocations d'insertion allait engendrer, au 1^{er} janvier 2015, un afflux de jeunes vers les CPAS, on en a parlé tout à l'heure, mais nous nous estimons qu'admettre ça, c'est admettre qu'il n'y a pas de travail pour tout le monde. Nous trouvons ça vraiment injuste, c'est comme si moi travailleur, on me disait, demain écoute il n'y a pas de travail pour toi mais on te punit quand même, tu vas au CPAS. Mais je suis quand même désolé de faire remarquer qu'un travailleur a sa fierté et je vous prie de croire que, franchir les portes du CPAS pour un travailleur, ce n'est pas quelque chose de facile parce qu'on a quand même notre amour-propre. Alors, en disant ça je veux vraiment souligner que c'est une mesure qui est totalement injuste puisqu'il n'y a pas de travail pour tout le monde. Alors, la question à M. BARVAIS donc par rapport au CPAS, c'était de savoir comment le CPAS allait faire face à l'afflux de tous ces jeunes en janvier 2015 ? On imagine mal comment le CPAS pourrait à lui seul assumer cet afflux. Probablement qu'il va se retourner vers la Ville et demander des moyens supplémentaires à la Ville, enfin j'imagine que ce sera ça mais évidemment, les finances de la Ville ne sont pas nécessairement au beau fixe et ça aussi c'est

un gros souci parce que ce sont de nouveau les communes les plus pauvres, les plus en difficultés qui vont s'appauvrir de manière accélérée. Merci.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Y a-t-il encore une demande de question ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : C'est juste une question technique, pour savoir si c'est vous qui choisissez les délais ou si c'est une loi du fédéral ? Tous les délais dont vous avez parlé, 6 mois, 1 mois, 3 mois...

M. Alain MAYAUX : Oui, c'est l'arrêté royal du 25 novembre 1991 mis à jour régulièrement mais ce sont des délais réglementaires évidemment.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Il n'y a pas d'autre question ?

M. John JOOS, Conseiller : C'était juste aussi une question technique, je connais et je rencontre beaucoup de jeunes qui travaillent en intérim, est-ce que ça provoque des suspensions de délais dans le cas du travail intérimaire et la deuxième chose, c'est le temps partiel, je connais des jeunes qui ont des 30 h de travail et on les voit sanctionnés pour 6h qu'ils n'ont pas trouvées. Je ne connais pas d'employeur moi personnellement qui engagerait pour 6h en fonction d'un honoraire déjà établi par un contrat de travail donc ce sont de réelles questions que je me pose, est-ce que le CPAS prend en charge les 6h qui ne sont pas reprises dans le contrat de travail du jeune par ailleurs qui pourrait être sanctionné par le chômage ou l'ONEM en tout cas dans ce cadre-ci, ce sont des questions procéduriers avec des effets d'entonnoir qui parfois génèrent des cas particuliers.

M. Alain MAYAUX : Là c'est une question qui pourrait partir un peu du phantasme parce qu'on n'a jamais exclu quelqu'un parce qu'il lui manque 6h, il y a sans doute un manque de précisions là-dessus. Ce qui est certain c'est que dans tous les cas, le fait d'avoir trouvé un travail, fut-il à temps partiel, fut-il intérimaire est valorisé dans l'appréciation de la recherche d'emploi, là il n'y a aucun doute par rapport à ça. Ce qui est certain aussi c'est que celui qui travaille à temps partiel et qui bénéficie d'un complément d'allocations de chômage est soumis aux mêmes obligations de recherche. On va attendre de lui qu'il recherche, c'est une des conditions pour être indemnisé dans ce cadre-là, en travaillant à temps partiel, c'est d'être demandeur d'emploi à temps plein donc là, effectivement ceux-là font partie de ce contrôle de la disponibilité. Une troisième chose, c'est que je le disais en commençant, on a allongé ce qu'on appelle la période de référence donc c'est la période pendant laquelle il faut prouver un certain nombre de jours de travail, on l'a allongée de manière justement à favoriser l'accession au chômage des gens qui travaillent en intérim, c'était plus facile de prouver un certain nombre de jours sur une période de 21 mois que sur une période de 18 mois et intérim ou travail à temps partiel. Ce qui est certain aussi cette possibilité de prolongation des 36

mois, ça marche aussi via l'intérim ou via le travail à temps partiel. Il faut avoir minimum 6 mois de travail mais ces 6 mois peuvent être le résultat d'une addition de jours d'intérim ou la transformation d'heures de travail à temps partiel en journées de travail à temps plein.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci. Encore une question de Mme WUILBAUT.

Mme Colette WUILBAUT-VAN HOORDE, Conseillère : Deux choses différentes. Une jeune fille était au chômage, elle a accepté un travail de 3 mois en remplacement et puis elle s'est retrouvée de nouveau au chômage et quand on a voulu l'engager, on lui a dit qu'elle n'était plus dans le plan Activa parce qu'elle avait travaillé 3 mois. Donc, on pénalise des jeunes, si je comprends bien qui veulent bien travailler, qui font un remplacement de 3 mois et elle recommence à zéro. Je ne comprends pas ce système-là. Et autre chose, quand sa mère a voulu l'accompagner pour expliquer un petit peu à l'ONEM les problèmes, on lui a dit que la mère ne pouvait pas l'accompagner, qu'il fallait être accompagné d'un avocat. Les gens n'ont pas toujours d'abord les moyens d'avoir un avocat et pourquoi les parents ne peuvent-ils pas accompagner une fille de 30 ans, je ne sais pas, il y a dû avoir un quiproquo mais surtout les deux questions dans ces cas-là, il ne faut pas accepter un travail pour 3 mois.

M. Alain MAYAUX : Pour l'histoire de la mère, je suis désolé, là aussi c'est un peu... il y a beaucoup de phantasme qui circule autour de l'ONEM et ça en fait partie et une personne peut être accompagnée de la personne de son choix quand elle se présente à l'ONEM, avocat, représentant syndical ou membre de la famille Je vous assure c'est inimaginable. On pourrait passer des soirées entières mais c'est toute la problématique des groupes-cibles, quand il y a un groupe-cibles, il y a toujours quelqu'un qui est à côté du public qui va trouver ça injuste. Le plan PFI vise à donner un coup de pouce et quelque part encourager un employeur à engager quelqu'un qui n'a pas d'expérience et le législateur, dans sa grande sagesse, a estimé que quelqu'un qui soit sort d'une expérience professionnelle, soit d'une expérience peu qualifiante, n'a pas besoin de ce coup de pouce. Mais, je crois que tous les plans, que ce soit Activa, que ce soit PTP ou autres, ce sont des groupes-cibles qui sont liés parfois à un profil d'études, à un profil d'âge, un profil d'ancienneté au chômage, il y a toujours quelqu'un qui tombe à côté et qui trouve ça injuste.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. MAYAUX. Je crois qu'il n'y a plus de question, je vais donc répondre aux questions qui m'étaient plus particulièrement adressées. Mme DE JAER, effectivement, le revenu d'intégration à Mons est remboursé minimum à 65% donc 35% à charge mais en fonction des étudiants, en fonction des conditions article 60 et Cie, le remboursement peut être plus important, c'est une revendication des CPAS depuis des années de le voir porté à 99% mais je crois que ce n'est pas à l'ordre du jour. Pour ce qui

est de votre question la plus précise concernant l'handicap, je n'ai pas de notion d'augmentation, le directeur général non plus mais on va poser la question de manière plus particulière parce que s'il s'agit de 4-5 cas, objectivement, nous ne sommes pas nécessairement au courant mais nous allons poser la question. Alors, M. BEUGNIES, il faut quand même préciser comme dans l'exposé, que c'est à partir de 2015 et pas tout en 2015 et uniquement pour les personnes qui seraient sanctionnées. Donc, d'une part, ils ne seront pas tous sanctionnés, donc ça n'est pas 1.000 personnes qui vont arriver au CPAS le 1^{er} janvier 2015 et en plus de ça, même parmi les personnes sanctionnées, toutes n'arrivent pas nécessairement au niveau du CPAS. Mais, effectivement, nous surveillerons l'évolution des chiffres mais, d'autre part, vous êtes quand même bien d'accord avec moi pour dire que le fait de rester au chômage n'est pas non plus une situation enviable et que le CPAS je crois que c'est toujours le même problème, je crois qu'il ne faut surtout pas avoir peur de franchir la porte du CPAS pour pouvoir avoir une activation de ses droits et une ouverture aussi sur le marché de l'emploi. M. LECOCQ, je crois que pour la question il a été répondu directement. Concernant M. JOOS, il faut rappeler que le CPAS a une action résiduaire, c'est-à-dire que celui qui a un travail partiel mais qui serait sanctionné au niveau du chômage, ce qui pourrait arriver, le CPAS prend en charge la différence entre son revenu et le minimum du revenu d'intégration donc nous complétons par rapport à cette demande et ces personnes-là ont accès aussi à l'activation article 60 pour avoir un emploi qui est un emploi complet. Alors, Mme WUILBAUT, je crois que vous avez eu vos réponses directement par le Directeur de l'ONEM. Est-ce que quelqu'un veut réagir ?

M. John BEUGNIES, Conseiller : M. BARVAIS, j'entends bien que le chômage n'est pas une situation enviable mais je tiens quand même à faire remarquer qu'être chômeur, c'est être un travailleur sans emploi, tandis qu'être au CPAS, c'est être un assisté social, il y a une grosse différence.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Non, ce n'est plus vrai parce qu'on n'est plus dans l'assistanat, on est vraiment dans l'action sociale et objectivement, la prise en charge de la personne qui émerge au CPAS est individuel et je crois, de qualité aussi importante que le FOREM. Nous avons une spécificité par rapport à ce public-là et notre but n'est pas non plus de les garder au sein du CPAS, le nombre de personnes qui sortent du CPAS vers des sorties positives est quand même là pour le montrer et vous le verrez en plus de ça quand nous parviendrons dans deux mois au budget au niveau du CPAS, que la demande du CPAS au niveau de l'action sociale financière pour 2014 ne sera pas supérieure - 1% de mémoire - mais on a une indexation d'un pour cent qui est prévue donc ça veut dire que nous sommes

capables, pour l'instant, d'équilibrer les flux entrants et les flux sortants par une politique d'intégration sociale. Il ne faut pas voir non plus le CPAS uniquement comme un parking où on n'en sort pas, que du contraire, je crois que nous avons des missions de remise à l'emploi, d'émancipation aussi par l'insertion sociale qui sont importantes et je crois que nous pourrions en débattre ardemment les deux mois qui viennent. Alors, j'avais vu que M. ANDRE avait souhaité intervenir....

M. Yves ANDRE, Conseiller : Deux petits points, est-ce qu'on pourrait disposer des power points, c'est envisageable ? Je ne sais pas si vous les avez ici à la Ville ? Oui ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui, tous les power points sont disponibles, j'en ai une copie ici si vous la souhaitez, si d'autres le demandent, qu'ils adressent une demande et nous ferons suivre.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Une deuxième petite remarque, je trouve quand même ça hallucinant de manière générale, qu'on n'ait pas repris l'enseignement de promotion sociale comme opérateur de formation et donc je me demande dans quelle mesure on ne pourrait pas envisager que la Ville de Mons écrive un courrier pour signaler que c'est quand même un grand volet de formation. Si on limite uniquement la formation aux structures du FOREM, je ne suis pas sûr et certain qu'ils vont pouvoir absorber le nombre de chômeurs potentiels que l'on peut avoir, sinon, les écoles de promotion sociale seraient vides et le FOREM serait rempli au niveau des centres de formation.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Je crois que je peux vous confirmer que le CPAS travaille pas mal avec la promotion sociale.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Tout à fait, je ne vise pas la Ville, c'est plutôt l'ONEM qui prend une mesure en disant, il n'y a que le FOREM qui est opérateur de formation.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Juste comme ça je réponds à M. ANDRE mais de façon générale, c'est l'ONEM qui est venu présenter ici mais ce n'est pas l'ONEM qui décide, c'est bien le législateur fédéral. Maintenant, concernant mes deux interventions, vous venez de dire en réponse à M. BEUGNIES que c'est quand les jeunes sont exclus qu'ils arriveraient au CPAS il me semble que le temps d'attente, le stage d'attente va être plus long et donc on sait qu'il y a quand même quelques étudiants en sortant des études qui continuent à être au CPAS et donc là on va augmenter le temps où ils seront au CPAS avec un impact sur les finances et alors, vous dites et ça m'a fait fortement tiquer que quelque part, toutes les personnes qui allaient être exclues du chômage n'allaient pas aller au CPAS, sans doute qu'on peut s'en réjouir sur les finances communales mais en termes « que deviennent ces personnes ? » c'est un vrai problème. Cela veut dire que soit elles vont dans un autre système

résiduaire d'allocations comme les allocations pour personnes handicapées, soit elles n'ont plus de revenus. Il y a pas mal d'études qui montrent que ces personnes disparues sont des femmes, cohabitantes donc qui n'ont pas droit au CPAS et qui se retrouvent chez elles, souvent sans possibilité d'émancipation et donc je pense que les personnes disparues c'est important de les analyser parce qu'à un moment mais oui, elles ne vont pas au CPAS donc ça ne va pas augmenter ce que le CPAS va payer, oui, mais de quoi vivent ces personnes et je pense que ce serait intéressant qu'il y ait un lien et de façon générale avec l'ONEM et la Fédération des CPAS, je ne demande pas évidemment juste au CPAS de la Ville de Mons de le faire, pour un peu voir les liens qui peuvent être faits et pour qu'on ne retrouve pas des personnes qui finalement se trouvent soit en errance, soit en sans-abris, soit parfois coincées chez elles. En tout cas, ces disparus, on ne peut pas juste se dire, voilà il y a 1/4, 1/3 des personnes sanctionnées par l'ONEM qui vont au CPAS mais que deviennent les autres, je pense que c'est aussi le rôle du CPAS, des acteurs de terrain, de les trouver pour éviter que des gens tombent dans la grande précarité. Merci.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Effectivement, la question était pas rapport aux dépenses au niveau du revenu d'intégration mais il est bien évident que ces mesures-là ont des répercussions au niveau de l'action sociale globale, on pense notamment aux garanties locatives, l'aide aux premiers loyers, l'aide financière pour des frais pharmaceutiques, la médiation, la guidance budgétaire et cie. Donc, ce sont effectivement des missions que nous remplissons qui ont un coût qui apparaît dans l'action sociale mais pas dans le revenu d'intégration donc je ne répondais pas rapport à l'augmentation du revenu d'intégration. Est-ce que nous pouvons passer au point suivant qui est le 3^e point qui concerne les résidences services ?

3^e objet : Création d'une résidence services pour personnes âgées à proximité de la Maison de Repos et de Soins du Bois d'Havré.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : C'est un dossier qui a déjà été évoqué, nous avons déjà répondu ici à une question, je crois, au cours d'un des mois précédents. Lorsque nous avons construit le nouveau home à Havré, il a toujours été question de démolir l'ancien home et d'y substituer une résidence services de 25 appartements. Ce dossier a pris un peu de retard, pourquoi ? Parce que quand nous avons lancé le marché et que nous avons eu les estimations de prix, cela ne correspondait plus à nos objectifs financiers, le dossier a été retravaillé, nous avons eu une diminution sur le projet de plus de 25% de la charge financière et le dossier a été à nouveau lancé. L'objectif est de commencer les travaux en septembre et effectivement, dans

le budget et les emprunts qui ont été réalisés, vient notamment la prise en charge de la démolition de l'ancienne maison de repos qui intervient pour 400.000 euros dans le coût de cette nouvelle implantation qui se veut sur un seul niveau, de type pavillonnaire avec des unités de maximum 8 appartements de 55 m². Dans une résidence services, je l'avais signalé au niveau de la Commission, ce qui compte c'est évidemment l'infrastructure mais ce qui compte aussi c'est la qualité du service d'accompagnement que l'on peut offrir et ici la proximité de la MRS d'Havré et la qualité du service Acasa nous permettront d'offrir un service de maintien à domicile de qualité dans des prix actuellement qui se situeraient, d'après les simulations financières, entre 1.100 et 1.200 euros de location pour ces appartements et les services sociaux et de surveillance de base. Voilà, est-ce que vous avez des remarques et des questions, avant que nous passions au Conseil classique ? Oui.

M. S. QUIEVY, Conseiller CPAS : Ma question aurait plus le titre de remarque dans les trois points, donc question de synergies, de difficultés financières et la question de l'accueil de la personne âgée et par corrélation, l'accueil des plus jeunes. Tout d'abord, je me félicite, peut-être hasard du calendrier, mais dans 3 jours, c'est la journée internationale de lutte pour l'abandon de la pauvreté et donc j'imagine que c'est un hasard du calendrier mais on pourra peut-être ouvrir les yeux sur les réalités sociales de la commune de certains de nos collègues ici présents. Alors, je voulais aborder la question faire le lien directement avec la résidence services et la question des investissements futurs. On a parlé beaucoup de capacité financière à court terme et des difficultés à court terme, la question de l'investissement on doit se réjouir de la création de cette résidence services bien évidemment mais elle ne va pas répondre au déficit futurs, dans 5 ans, la Bonne Maison de Bouzanton sur le site du CPAS sera hors normes, en faire une nouvelle ne va toujours pas répondre au déficit de la population, la commune et la majorité clament haut et fort qu'on veut arriver à 100.000 habitants mais il y aura des personnes âgées et des plus jeunes dans ces 100.000 habitants et donc ce déficit, il va falloir y répondre. Je vais faire le lien directement aussi en termes de capacité d'accueil des plus jeunes, d'abord en termes d'infrastructures, je fais le lien et le même constat donc on veut arriver à 100.000 habitants, il va falloir investir, on n'a pas parlé ici, on a fait le constat qu'il n'y avait pas d'argent mais l'investissement il va devoir se faire donc, qu'est-ce qui est prévu à court, moyen et long termes ? Et aussi la question des moyens mis en place dans ces crèches, il faut arrêter de voir les crèches juste comme une garde et comme potentiellement un moyen d'émancipation pour les plus jeunes et pour casser la reconduction d'un schéma social qui est parfois vrai, malheureusement. On a vu une étude aujourd'hui, sortie hier et où il y a eu beaucoup de communication par le service public médiatique de la RTBF aujourd'hui sur

la question de la pauvreté chez les plus jeunes. On apprend malheureusement qu'un jeune sur 4 en Wallonie est considéré comme pauvre. La question justement de l'investissement dans ces crèches est très important pour casser ce schéma social et pour conclure, je citerai justement, autour de ce battage médiatique un journaliste du Vif, M. Leroy, qui disait « la pauvreté structurelle nécessite une réponse de longue haleine, claire et soudée, du long terme tout simplement plutôt que de l'essentiel électoral calibré à 5 ou 6 ans, il y a urgence ». Merci.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci. Je crois qu'il y a une autre question ? Oui, M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Le projet est très bien moi je voudrais revenir sur une interpellation que j'ai faite le 13 mai concernant la sécurisation des bâtiments qui sont laissés pour le moment à l'abandon, vous aviez dit à l'époque que vous étiez très soucieux de la situation et que des démarches étaient entreprises. Je ne pense pas qu'il y ait eu, en tout cas les portes en proximité de rue sont toujours grandes ouvertes et donc libre accès à toutes personnes et notamment les enfants du quartier.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Ok, merci, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'était pour finir sur une petite note positive. Je voulais en tout cas vous remercier pour la qualité des débats puisque j'ai déjà pu assister à des Conseils communaux conjoints CPAS dans lequel ça dure 10 minutes et dans lesquels il n'y a pas d'échange et d'avoir mis deux points en plus que ce qui est obligé par le décret. Voilà, je voulais vous remercier en tout cas et j'espère que nous pourrons continuer notamment avec par exemple une Commission logements conjointe, une Commission jeunesse conjointe et peut-être aussi au moment du budget d'inviter nos Conseillers CPAS à discuter avec nous puisque ce sera sans doute un moment phare mais en tout cas, je trouve que l'initiative était plutôt bonne aujourd'hui. Voilà, je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Je vous en prie, M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Simplement pour savoir si dans la situation actuelle, dans le processus de la décision de construire cette résidence services, est-ce que ce qui avait été prévu au départ, c'est-à-dire une opération blanche financière, est-ce que vous croyez que c'est toujours d'application et est-ce que vous croyez qu'à la fin ce sera toujours le cas ?

Merci.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci pour la question. Bon, je réponds dans l'ordre. M. QUIEVY, investissements, mais effectivement, nous avons bien anticipé puisque l'investissement, nous avons déjà notre emprunt et que nous avons eu la chance justement en anticipant d'avoir un emprunt sur 30 ans alors qu'actuellement on a du mal d'avoir des

emprunts sur 30 ans donc ça nous permet quand même d'avoir un investissement qui sera rentabilisé dans le temps. Vous vous inquiétez par rapport à la BNB et aux normes, je crois que la Wallonie va être obligée de reporter son obligation de respect des normes au-delà de 2015 parce que les problèmes financiers sont tels également au niveau de la Région que ça m'étonnerait qu'ils aient les subsides suffisants pour payer l'ensemble des améliorations nécessaires. Nous sommes toujours en travail au niveau de ce dossier pour optimiser le projet, nous sommes en train de revoir effectivement le cahier spécial de charges pour essayer de diminuer le coût mais de toute façon, sans aide ou subside, ce projet sera difficile. Mais bon, nous nous attaquons aussi à d'autres perspectives, c'est notamment les habitats groupés, hier j'ai eu un superbe dossier qui sera présenté par Mme l'Echevine KAPOMPOLE concernant Epinlieu, à Epinlieu nous espérons pouvoir ouvrir un habitat groupé pour personnes âgées et le maintien à domicile organisé par le CPAS-Acasa est certainement aussi une arme qui doit nous permettre de faire en sorte de diminuer au maximum le nombre de personnes qui sont dans les MRS ou en tout cas qu'elles y arrivent le plus tard possible. Alors, M. ANDRE, la sécurisation, je crois qu'on avait fermé les portes ce n'est pas portes ouvertes mais c'est portes « rouvertes » donc nous allons les refermer mais je crois qu'on parle parfois du mythe de Sisyphe mais ici je crois qu'il est d'application et le plus tôt nous pourrions démolir ce bâtiment, le mieux ce serait d'ailleurs, il y a intérêt à ce qu'il soit complètement fermé parce que même la Police fédérale ne fait plus d'exercices dans le bâtiment en estimant que pour eux ça devient dangereux donc je crois qu'effectivement, il vaudrait mieux que plus personne n'y entre. Mme DE JAER, nous vous remercions pour la remarque, d'ailleurs à la prochaine Commission Ville du CPAS, les personnes présentes souhaitent que nous évoquions toute la politique des personnes âgées avec notamment une synthèse du Conseil consultatif des aînés donc nous avons proposé que cette Commission se réunisse avec des thèmes particuliers où nous inviterons les membres du CPAS qui souhaitent y participer et dans un an, il n'y a pas de problème, si vous avez des suggestions quant à des points pour ce Conseil commun, nous pourrions éventuellement les suivre. Quant à M.

TONDREAU, opération blanche, c'est l'objectif poursuivi, c'est pour cela que nous avons revu le dossier à la baisse, malheureusement nous partons évidemment avec le handicap de la déconstruction, démolition qui coûte 400.000 euros. Evidemment, nous sommes propriétaires d'un terrain c'est bien mais également du problème du traitement du terrain et actuellement évidemment ça a un coût. Et il y avait eu aussi une interpellation concernant la petite enfance, c'est hors débat mais il faut savoir que nous travaillons actuellement puisque c'est quand même inscrit dans le programme de mandature d'augmenter les places de petite enfance, donc

nous sommes en train de travailler avec la gare sur le projet qu'ils ont et avec l'Echevine de l'Education, nous avons une réunion de travail bientôt pour voir si des places de co-accueillantes supplémentaires ne seraient pas une solution mais tout ça évidemment, ce sont des projets et c'est une étude qui sera une étude financière qui sera évidemment débattue à la fois à la Ville et au CPAS puisque vous savez bien que les places de petite enfance, malheureusement, si nous parvenons à l'équilibre financier au niveau des personnes âgées, c'est beaucoup plus compliqué d'obtenir un équilibre au niveau de la petite enfance où actuellement, les places restent déficitaires. Voilà, je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions, le débat a été plus long que prévu, je crois que nous allons battre nos records de longueur de séance mais je fais confiance à notre Bourgmestre pour manager ça et récupérer le retard sans qu'il ne m'en veuille trop. Merci.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre f.f. Président,

Philippe LIBIEZ

Nicolas MARTIN

POUR LE CPAS:
Le Directeur général du CPAS

Le Président du CPAS,

Didier PETITJEAN

Marc BARVAIS

=====